

Fédération des Associations Sociales et de Santé

Rapport d'activité 2019 - 2020

Contact 0477 59 67 29 + info@fass.be + www.fass.be

Siège rue Gheude 49, 1070 Anderlecht + **N° entreprise** 0454.268.717 + RPM Bruxelles

Compte bancaire BE06 5230 8072 7822

Table des matières

Introduction.....	2
Principaux évènements 2019 - 2020	2
La FASS au 31 décembre 2020	4
Membres effectifs.....	4
Représentants au Conseil d'administration	5
Représentativité des fédérations membres	6
Secteurs	8
Mandats.....	8
Identité et organisation	10
Identité visuelle et logo	10
Communication et diffusion.....	10
Helpdesk et services aux membres.....	10
Fiches d'informations	12
Quelques sujets importants en 2019-2020	12
Covid19.....	12
Réforme APE	12
Accords du Non-Marchand	13
Télétravail.....	13
Get Up Wallonia	13
Conclusion et perspectives.....	14

Introduction

La FASS a vécu des changements importants durant les années 2019 et 2020. Ce rapport d'activité sera l'occasion de revenir sur les principales actualités et changements durant ces deux années écoulées.

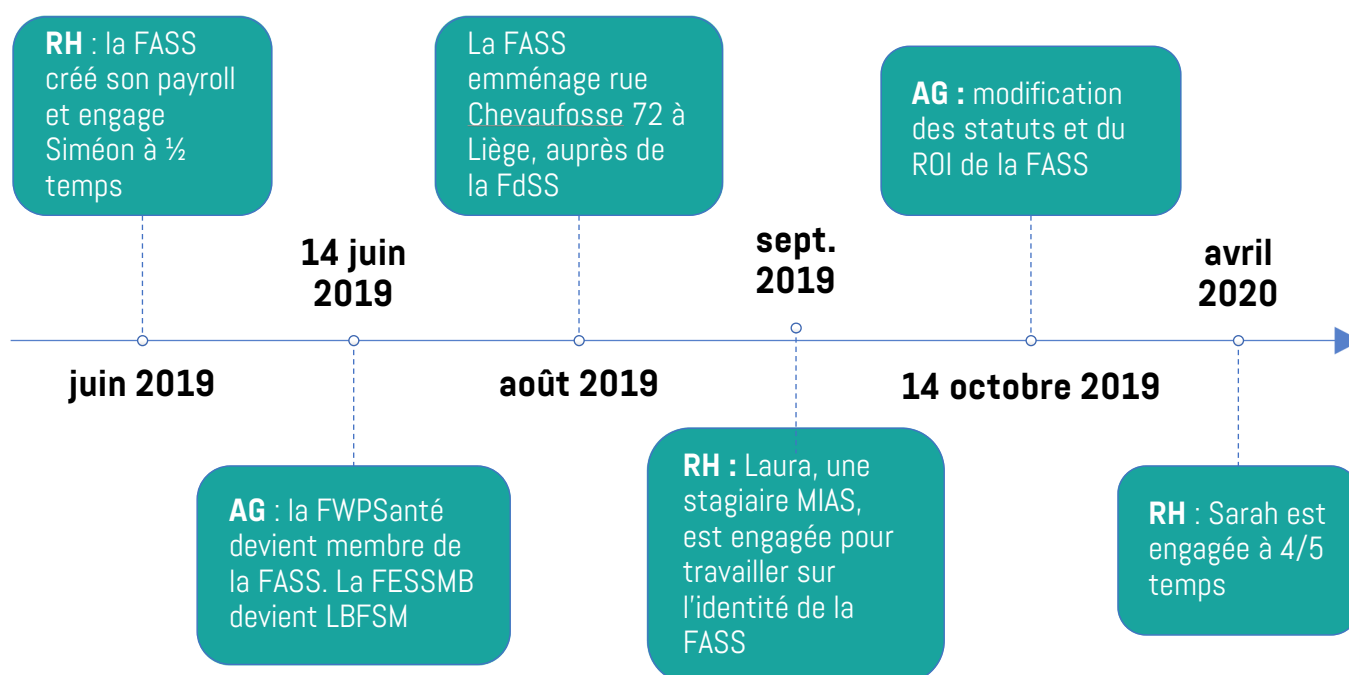
Notre rapport d'activité commencera par une ligne du temps reprenant quelques étapes clés dans la vie de la FASS durant ces 2 années.

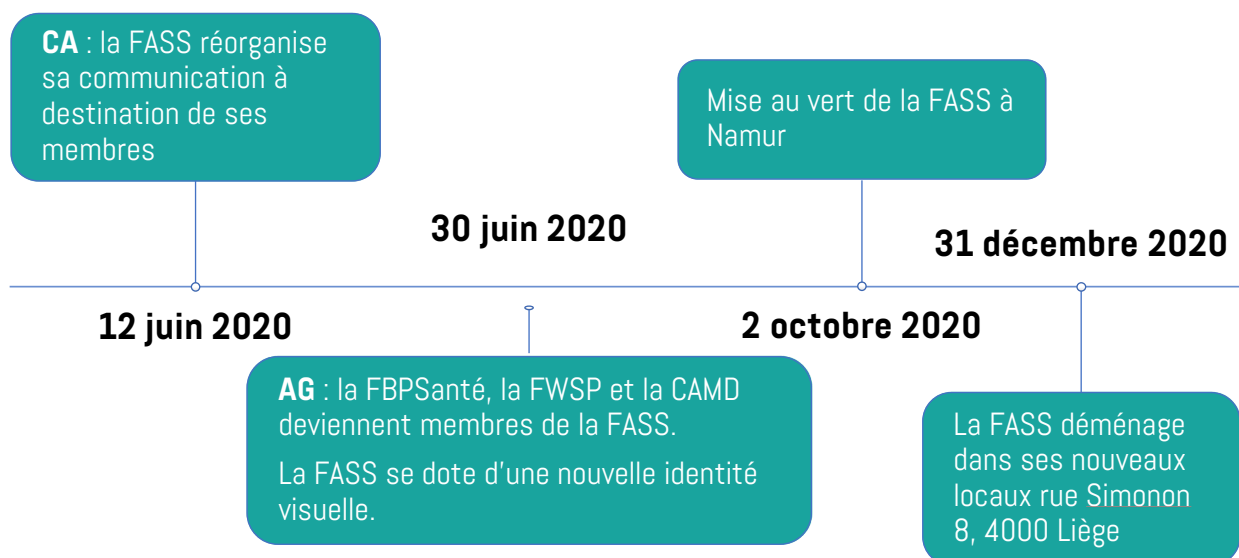
Ensuite nous vous présenterons une photographie de la FASS au 31 décembre 2020. En effet, la FASS ayant vécu de nombreuses métamorphoses durant les deux décennies écoulées, il semblait utile de refaire un état des lieux des fondamentaux de la FASS, tels que ses membres, ses administrateurs, sa représentativité, ses secteurs, ses mandats, etc.

Nous vous présenterons ensuite les avancées réalisées pour réorganiser la FASS dans son fonctionnement, sa communication, les services qu'elle offre à ses membres, ainsi que les efforts réalisés pour retravailler son image et sa visibilité.

Les années 2019 et 2020 ayant été riches en actualité, nous vous donnerons un aperçu de quelques thématiques sur lesquelles la FASS a travaillé durant cette période. Enfin, nous concluons par quelques perspectives.

Principaux évènements 2019 - 2020





Lors de l'assemblée générale du 14 octobre 2019, l'adoption de la modification des statuts et du ROI de la FASS avait notamment pour objectif de :

- Se conformer au nouveau CSA ;
- Se rapprocher du fonctionnement réel de la FASS ;
- Désigner les fédérations en tant que personnes morales comme administrateurs, plutôt que leurs représentants ;
- Mettre à jour la liste des mandats de représentants et administrateurs.

Lors de l'assemblée générale du mardi 30 juin 2020, la FASS a vécu deux évolutions majeures. Elle s'est d'abord élargie en accueillant en son sein 3 nouveaux membres :

- FBPSanté – Fédération Bruxelloises de Promotion de la Santé ;
- FWSP – Fédération Wallonne des Soins Palliatifs ;
- CAMD - Centre d'Appui-Médiation de Dettes de Bruxelles-Capitale.

La FASS compte donc au total 18 fédérations membres, un service membre effectif et un membre adhérent (voir liste ci-dessous).

La deuxième évolution importante lors de cette AG fut l'adoption d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.

La FASS au 31 décembre 2020

Membres effectifs

Acronyme	Nom (dénomination sociale)
ACCOORD	Association des Centres de Coordination de Soins et de Services à Domicile
CAMD	Centre d'Appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale
CPS	Centre de prévention du Suicide
FBPS	Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé
FCPPF	Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial
FCTAFB	Fédération des Centres de Télé-Accueil Francophone de Belgique
FdSS	Fédération des Services Sociaux
FdSSB	Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires
FEDITO W	Fédération des Institutions pour Toxicomanes de Wallonie
FEIAT	Fédération des Employeurs des Institutions Ambulatoires pour Toxicomanes
FeWaSSM	Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale
FIHP	Fédération Francophone des Initiatives d'Habitations Protégées
FLCPF	Fédération Laïque de Centres de Planning Familial
FMM	Fédération des Maisons Médicales et des collectifs de santé francophones
FSASJ	Fédération des Services d'Aide Sociale aux Justiciables
FESOSE	Fédération des équipes SOS-Enfants
FWPS	Fédération Wallonne de Promotion de la Santé
FWSP	Fédération Wallonne des Soins Palliatifs
LBSM	Ligue Bruxelloise de la Santé Mentale

Représentants au Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fédération	Effectif/Suppléant
Decuyper	Claude	ACCOORD	E
Dehon	Anne-Marie	ACCOORD	S
de Schaetzen	Claire	CAMD	S
Defossez	Anne	CAMD	E
Nothomb	Dominique	CPS	E
Bourgeois	Pierre	CPS	S
Anceaux	Pascale	FBPS	E
Rasson	Caroline	FBPS	S
Clavreul	Lola	FCPPF	S
Saey	Emilie	FCPPF	E
Fontaine	Laetitia	FCTAFB	E
Mayence	Claire	FCTAFB	S
Khayat	Soumaya	FdSS	E
Turine	Laurence	FdSSB	E
Gilain	Isabelle	FESOSE	E
Parmentier	Bernard	FESOSE	S
Hensgens	Pascale	FEDITO W.	E
Legat	Jézabel	FEDITO W.	S
Schoemann	Pierre	FEIAT	E vice-président
Van Huyck	Catherine	FEIAT	S
Linkens	Isabelle	FeWaSSM	S
Meunier	Sophie	FeWaSSM	E
Crochelet	Florence	FIHP	E
Delarue	Virginie	FIHP	S
Majoros	Karim	FLCPF	E
Piessens	Aurélie	FLCPF	S
Mariage	Olivier	FMM	S
Rafalowicz	Jérémie	FMM	E président
Collard	Suzanne	FSASJ	S
Plas	Cécile	FSASJ	E
Cornil	Soizic	FWPS	S
Ouhadid	Dounia	FWPS	E
Cailteux	Kee Sung	FWSP	S
Fontaine	Lorraine	FWSP	E
De Coninck	Pierre	LBSM (FESSMB)	S
Kholti	Samira	LBSM (FESSMB)	E

Wautier	Dominique	invitée - membre adhérente	invitée
de Hey	Siméon	invité - staff FASS	délégué à la gestion journalière - directeur

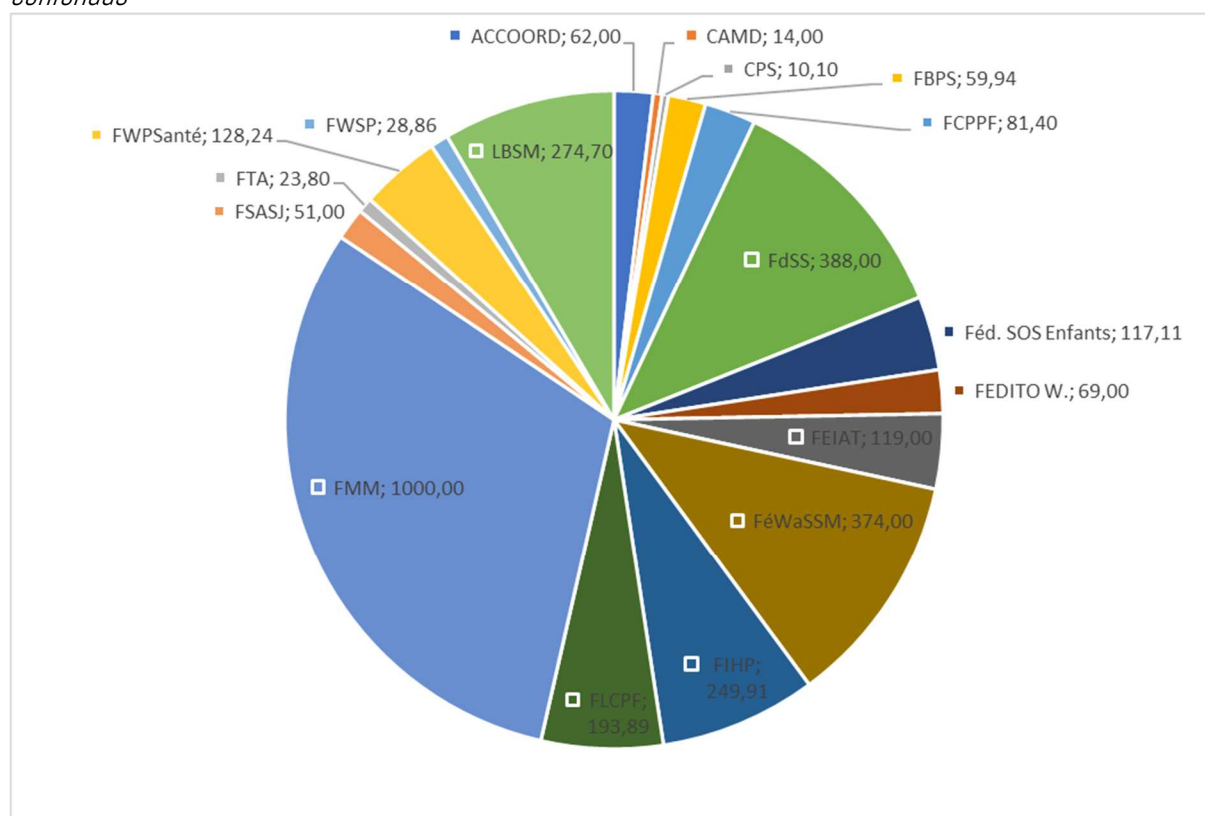
Représentativité des fédérations membres

Au 31 décembre 2020, la FASS comptait :

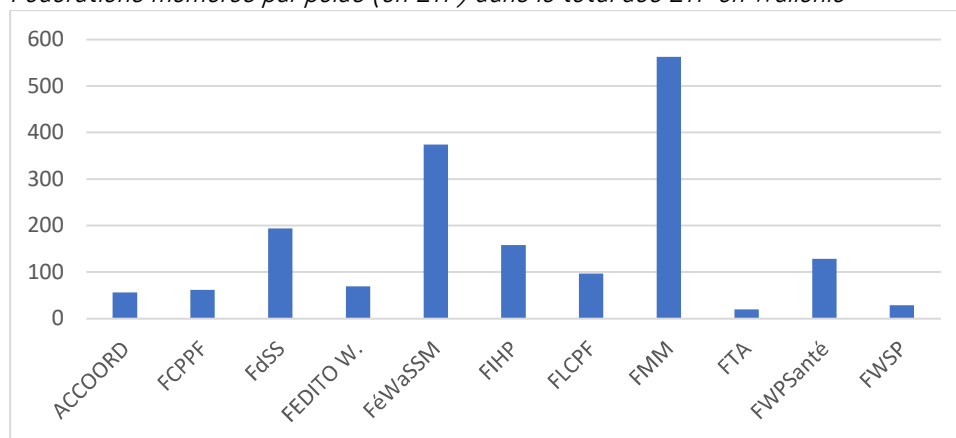
- 18 fédérations membres qui représentent environ
- 463 institutions qui emploient environ
- 3244 équivalents temps pleins correspondant à environ
- 4000 travailleurs.

Voici quelques graphiques afin de visualiser les différents ancrages géographique et sectoriels de nos fédérations membres.

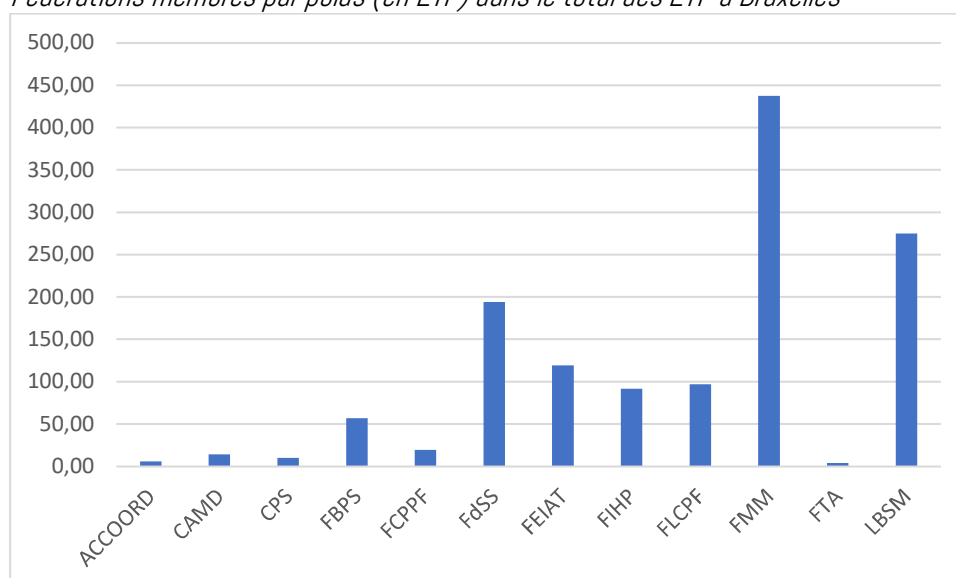
Fédérations membres par poids (en ETP) dans le total des ETP, tous niveaux de pouvoirs et localisations confondus



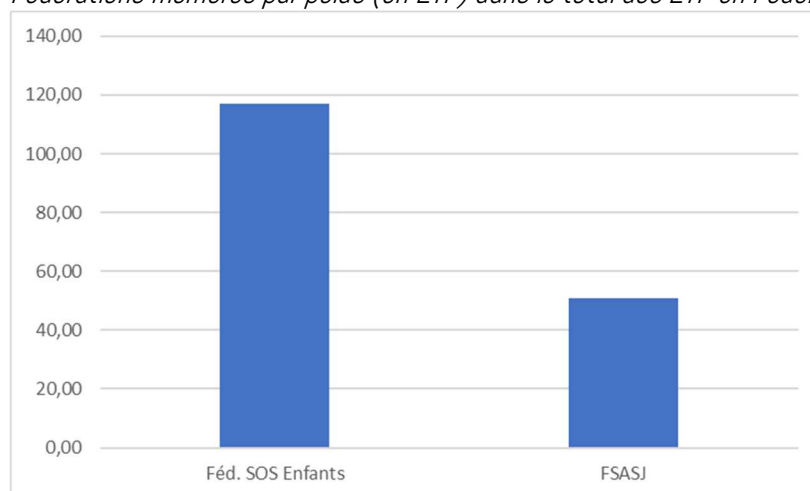
Fédérations membres par poids (en ETP) dans le total des ETP en Wallonie



Fédérations membres par poids (en ETP) dans le total des ETP à Bruxelles



Fédérations membres par poids (en ETP) dans le total des ETP en Fédération Wallonie Bruxelles



Secteurs

Les membres de la FASS sont actifs dans plus de 15 secteurs, que nous pouvons lister ci-dessous :

1. Maisons médicales
2. Centres de Planning Familial
3. Santé Mentale
4. Services Sociaux
5. Services d'Aide et soins aux personnes prostituées
6. Intégration des personnes étrangères
7. Coordination des Soins et Services à Domicile
8. Toxicomanie
9. Aide Sociale aux Justiciables et l'Aide aux Détenus
10. Equipes SOS Enfants
11. Initiatives d'Habitations Protégées
12. Télé-Accueil
13. Promotion de la Santé
14. Médiation de dettes
15. Soins palliatifs

Mandats

Dès sa création en 1994, le cœur des missions de la FASS est de représenter ses membres au sein de diverses instances de la concertation sociale.

Une commission paritaire, c'est quoi ?

Une commission paritaire est constituée en nombre égal de représentants d'organisations patronales et d'organisations syndicales. Elle a pour objectif de regrouper les entreprises exerçant des activités similaires afin de les soumettre à des règlements adaptés aux conditions de travail.

Ces mandats de représentation s'articulent principalement autour des commission paritaire (CP) 330 et 332, toutes deux historiquement issues de la commission paritaire 305. La FASS est également active au sein des fonds Maribel, des fonds de formation et de différentes ASBL en lien avec ces mandats.

Missions d'une commission paritaire :

- Conclure des conventions collectives de travail ;
- Prévenir ou régler des conflits sociaux ;
- Conseiller le gouvernement, le Conseil national du travail ou le Conseil central de l'économie ;
- Accomplir chaque mission qui leur est confiée par une loi.

Au-delà de ses mandats de concertation sociale, la FASS tâche d'être présente dans d'autres lieux

lui permettant de porter sa vision et ses points de vue. La FASS est notamment active dans les négociations des accords du non-marchand au niveau bruxellois, wallon, Fédération Wallonie-Bruxelles et fédéral. Au niveau bruxellois, la FASS est un interlocuteur direct autour de la table des négociations. En Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, le banc patronal organise sa représentation au sein de l'UNIPSO dont la FASS est membre.

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandataires actuels pour ses différents mandats :

Mandats	Effectifs	Suppléant
CP332	Siméon de Hey et Soumaya Khayat	Pierre Schoemann et Laurence Turine
CP330	Jérémie Rafalowicz	Florence Crochelet
Fonds Maribel Social 330 chambre 5	Jérémie Rafalowicz	Florence Crochelet
Fonds Maribel Social 330 chambre 7	Soumaya Khayat	Dominique Wautier
Fonds Maribel Social 332	Siméon de Hey et Karim Majoros	
Fonds Social ASSS 332	Dominique Wautier et Sarah Lorant Dourte	
Fonds Social ESS 330	Jérémie Rafalowicz et Emmanuel Borremans	Florence Crochelet
FeBi asbl	Jérémie Rafalowicz	
Réduire et compenser asbl	Pierre Schoemann et Samira Kholti	
ABBET asbl	Pierre Schoemann	
IFIC asbl	Jérémie Rafalowicz	
UNISOC CA	Siméon de Hey	
UNIPSO AG	Siméon de Hey	Jérémie Rafalowicz
UNIPSO CA	Siméon de Hey	

Focus sur un mandat : le fonds ASSS 332

Le fonds ASSS est un fonds de sécurité de l'existence créé en vue de financer et d'organiser la formation continue des travailleurs du secteur ASSS de la CP 332, et plus spécifiquement des groupes à risque. Il a été créé par les partenaires de la CP 332 et s'adresse aux employeurs et aux travailleurs des différentes institutions relevant de la CP 332 à l'exception des milieux d'accueil d'enfants (qui ont leur propre fonds social). Il est géré paritairement par un comité de gestion composé des organisations syndicales et des fédérations patronales du secteur (dont fait partie la FASS). Le financement du fonds ASSS (et des fonds de sécurité d'existence en général) est assuré par les cotisations des employeurs ressortissant de ce fonds.

La loi impose d'utiliser la moitié de la cotisation de base à des publics précis, c'est-à-dire :

- Les travailleurs de plus de 50 ans ;
- Les travailleurs de plus de 40 ans et menacés de licenciement ;
- Les demandeurs d'emploi (et les travailleurs engagés depuis moins d'un an et demandeurs d'emploi au préalable) ;
- Les personnes avec une aptitude réduite au travail (en situation de handicap, d'invalidité, etc.)
- Les jeunes de moins de 26 ans et en formation en alternance ou en stage ;

A titre d'exemple, le fonds ASSS offre l'accès à des outils, des accompagnements et des formations d'initiative collective du fonds à destination des travailleurs du secteur et finance (sous certaines conditions et modalités et à concurrence d'une limite par employeur) des actions/formations/supervisions à l'initiative des employeurs.

Des projets transversaux sur des thématiques et des problématiques spécifiques (burn-out, analyse de risque, gestion des compétences, tutorat, retour au travail après une maladie longue durée, etc.) sont également développés à l'initiative de plusieurs fonds sociaux.

Identité et organisation

Depuis bientôt deux ans, une réflexion de fond est menée au sein de la FASS sur son identité et son fonctionnement. L'objectif de cette réflexion est de professionnaliser la FASS et de rendre ses messages et positionnements plus clairs, plus visibles et plus décisifs dans ce qu'elle cherche à réaliser.

Plusieurs aspects sont mis en réflexion tels que :

- Son identité visuelle, logo, charte graphique, etc.
- Sa communication vis-à-vis de ses membres ;
- Les services support qu'elle propose aux membres ;
- Sa place et son influence dans le paysage institutionnel et politique.

Identité visuelle et logo

Concernant son identité visuelle, la FASS a bénéficié du travail de Laura Lessire, stagiaire durant une année. À la suite d'un diagnostic de la situation, elle a rédigé un cahier des charges, contacté des prestataires, organisé la commande d'un logo et d'une charte graphique. Nous avons choisi de travailler avec Fabienne Bonnoron, dont les résultats du travail ont été présentés à l'occasion de l'assemblée générale du 30 juin 2020. La décision finale est revenue à l'AG qui a choisi ce logo :



Communication et diffusion

Afin de communiquer par mail de manière plus ciblée et pertinente, la FASS a complètement réorganisé son système de listes de diffusion en fonction des centres d'intérêts de ses membres. Ces listes sont divisées en deux grandes catégories que sont les mails aux instances et les mails thématiques, ces derniers étant subdivisés en listes de diffusion par commission paritaire et/ou par niveau de pouvoir en fonction des thématiques.

Helpdesk et services aux membres

De manière complémentaire à son rôle de représentation dans différentes instances, la FASS considère comme indispensable le soutien et l'accompagnement de ses membres et de ses affiliés. En effet, les prises de positions dans les mandats qu'elle occupe et les idées qu'elle défend n'ont de sens que parce qu'elles sont alimentées par le travail quotidien, les préoccupations et les difficultés rencontrées sur le terrain par ses services affiliés. Il est donc indispensable que les mandataires de la FASS gardent un contact étroit avec les membres travaillant sur le terrain.

Dans cette optique, la FASS a décidé de formaliser la mise en place d'un helpdesk en se mettant à disposition des employeurs pour répondre à leurs questions sur tous les sujets qui les préoccupent. A titre d'exemple, voici quelques questions qui nous ont été adressées en 2019 - 2020 :

- Quelles sont les obligations des employeurs relevant de la CP332 concernant la formation ?
- Quel serait le coût salarial total annuel pour un travailleur exerçant la fonction de coordinateur de projets et relevant de la CP 332 ?
- Dans quelles conditions est-il possible pour un employeur et un travailleur de conclure un contrat de travail de moins d'un tiers-temps ?
- Quelles sont les démarches à entreprendre pour faire appel au bureau de conciliation de la commission paritaire en cas de conflit entre l'employeur et les représentants des travailleurs ?
- Quelles sont les obligations d'un employeur concernant la reconnaissance de l'ancienneté d'un nouveau travailleur engagé au sein d'un service dépendant de la CP332 ?
- Quels sont les moyens légaux qu'un employeur peut déployer afin de retenir un travailleur qui entame une longue formation certifiante ou qualifiante que l'employeur finance ?
- Un employeur peut-il inscrire dans son règlement de travail l'écartement d'office des travailleuses enceintes dès l'annonce de la grossesse en raison des risques particuliers liés au secteur d'activité et des modalités de travail ?
- Comment un employeur peut-il négocier une CCT d'entreprise afin d'accorder à ses travailleurs des jours de congé extra-légaux ?
- Quel régime est le plus intéressant entre le bénévolat (défrayé) et les étudiants ?
- Existe-t-il, pour la CP 332, une CCT prévoyant un crédit-temps avec motif à mi-temps (par exemple pour le soin à son enfant de moins de 8 ans) ?
- Le forfait de 20 € accordé aux travailleurs pour les frais liés au télétravail est-il accordé par ETP ou par personne ?
- Est-il possible de reporter des congés légaux à l'année suivante, de commun accord entre un/des travailleur(s) et l'employeur ?
- Les travailleurs APE peuvent-ils siéger au Conseil d'Administration de l'ASBL où ils travaillent ?

Fiches d'informations

Lorsque la FASS est fréquemment sollicitée sur un sujet, il est nécessaire de formaliser la réponse que nous y donnons. Nous avons donc commencé à rédiger des fiches d'informations thématiques, qui sont par la suite régulièrement mises à jour.

Les premières fiches créées traitent de ces sujets :

- 2020-05-06 Congés après le déconfinement
- 2020-10-12 FI Chômage temporaire Corona enfant en quarantaine
- 2020-12-14 PFA 2020
- 2021-02-21 FI Télétravail (màj)

Quelques sujets importants en 2019-2020

Covid19

À la suite de l'apparition du Covid19 en Belgique début 2020, cette épidémie a occupé le haut de l'actualité durant de nombreux mois et a lourdement impacté le fonctionnement de nos services affiliés. Nous avons donc accompagné nos services tout au long de cette épidémie afin d'assurer la continuité de nos services tout en assurant également la sécurité des travailleurs. De nombreux arrêtés, lois, décrets et décisions politiques ont donc dû être décortiqués, traduits, mis en application tout en essayant de pallier aux incohérences des différentes mesures prises.

Si le premier confinement a contraint certains de nos services à fermer, la plupart ont réouvert rapidement étant donné la nature essentielle de leurs activités. Ils ont donc maintenu et réorganisé leurs activités à distance ou en présentiel en conformité avec les normes sanitaires qui s'imposaient.

La FASS a joué un rôle de collecte d'informations, de diffusion, d'helpdesk, d'accompagnement dans la mise en place des mesures mais a également relayé au niveau politique toute une série de constats et de difficultés vécues par nos services de terrain. Nous pouvons par exemple citer le travail de lobbying réalisé avec la Ligue des Familles pour la mise en place d'un congé pour parents d'enfants mis en quarantaine à la suite d'une fermeture d'école ou de crèche liée à une contamination au Covid19.

Réforme APE

Un nouveau processus de réforme du dispositif APE a été entamé par la Ministre Morreale en septembre 2020. Ce processus se traduit par le passage en première et deuxième lecture au Gouvernement wallon de l'avant-projet de décret APE, respectivement en septembre et décembre 2020, qui est suivi en 2021 par la troisième lecture de l'avant-projet de décret, son adoption par le Parlement Wallon et par le projet d'AGW. Ce projet de réforme comporte de multiples enjeux pour nos employeurs APE affiliés :

- L'enjeu principal est la pérennisation et le maintien des emplois APE sur le court, moyen et long terme ;
- Le contrôle du maintien des volumes de l'emploi (APE et global) ;
- Le lien entre le contrôle APE des volumes de l'emploi et certaines politiques fonctionnelles ;

- La création d'emplois ;

Compte tenu de ce contexte, le rôle joué par la FASS au cours de l'année 2020 s'articule autour de quatre grands types d'actions :

- Transmission d'informations à destination de nos affiliés par le biais des fédérations sectorielles membres ;
- Relais de la position de la FASS auprès de l'UNIPSO qui fait le lien entre le secteur non-marchand et le cabinet de la ministre Morreale ;
- Réponse à des questions sur le projet de réforme APE ;
- Rédaction de notes informatives à destination des services.

Accords du Non-Marchand

La crise du Covid19 ayant mis en lumière les difficultés vécues par les secteurs de la santé et du social, la plupart des gouvernements ont dégagé des budgets plus ou moins importants pour financer des accords du non-marchand. Ces accords auront pour objectif de revaloriser les métiers du non-marchand, d'améliorer les conditions de travail et de diminuer la pénibilité.

La FASS prend un rôle actif dans les négociations de ces accords à tous les niveaux : à Bruxelles, en Wallonie, en Fédération Wallonie-Bruxelles et au Fédéral.

Télétravail

Une des mesures phares du gouvernement pour faire face à la pandémie du Covid19 a été l'obligation de télétravail quand cela était possible. Cela a eu pour conséquence de transformer radicalement les pratiques de travail sur le terrain. En tant que services essentiels, nos affiliés ont donc dû se réorganiser en profondeur.

Il existait déjà deux régimes de télétravail avant la crise, le télétravail structurel et le télétravail occasionnel, et cette obligation est venue rajouter un troisième cas de figure. Il était donc particulièrement compliqué pour nos employeurs de bien identifier leurs droits et devoirs dans ce cadre, qui se retrouvaient parfois en contradiction avec d'autres injonctions quant à leur fonctionnement. La FASS a donc fourni un important travail de décodage, information, clarification et a répondu à de nombreuses questions à ce sujet tout au long de l'année 2020.

Get Up Wallonia

Le plan Get Up Wallonia, à l'initiative du Gouvernement wallon, a pour objectif de définir un ensemble cohérent de mesures contribuant à faire face aux situations urgentes liées au Covid19, à relancer l'économie régionale, et enfin à la redéployer. En 2020, le gouvernement a fait appel à des consultants extérieurs afin d'organiser les différents lieux de réflexion, d'analyse et de concertation au préalable de la conception du plan. Dans ce cadre, la FASS a été amenée à jouer un rôle de collecte et de diffusion d'informations à destination de l'ensemble des membres, et plus particulièrement à destination des membres appelés à participer aux travaux des task forces. Elle a réalisé un travail de relais des préoccupations de nos membres auprès du consortium d'experts.

Conclusion et perspectives

L'année 2019 était une année de transition pour la FASS vers une professionnalisation, une réorganisation, un retour sur ses fondamentaux et un élargissement de son champ d'action.

L'année 2020 a été profondément marquée par le Covid19 qui est venu transformer les pratiques et a été à l'origine de nombreux changements auxquels la FASS participe en tâchant de soutenir ses membres et de défendre la vision qu'ils incarnent au quotidien.

Pour les prochaines années, la FASS va continuer à se professionnaliser, à prendre sa place dans le paysage du non-marchand pour défendre ses services et sa vision. Pour ce faire, la FASS va approfondir les projets dans lesquels elle s'est engagée durant les deux années écoulées, notamment en travaillant à :

- Améliorer son image et sa visibilité, notamment sur internet et vis-à-vis des autorités politiques ;
- Développer des outils à destination de ses membres, notamment les fiches d'information ;
- Renforcer sa connaissance de ses secteurs, notamment par un cadastre plus affiné de ses secteurs et affiliés ;
- Renforcer l'articulation entre ses mandataires présents dans différentes instances et les préoccupations de l'ensemble des services qu'elle représente ;

Pour ce faire, la FASS continue à rechercher et mobiliser des ressources de tous types afin de les mettre au service de ses membres, de leurs affiliés, de leurs travailleurs et surtout de leurs usagers, qui sont in fine ceux pour qui nous travaillons tou.te.s.